

## Quatre règles du transport



Je respecte les consignes données par le conducteur.



En tout temps, je demeure assis dans le banc qui m'a été assigné.



Je respecte les autres dans mes paroles et mes actes.



Je garde l'autobus propre et en bon état.



## *Dans le transport scolaire, j'agis de façon sécuritaire*

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni par le biais de l'électronique, ni dans les autobus scolaires.

L'ensemble du personnel de nos écoles est à l'affût de toute forme de violence qui pourrait survenir entre les élèves et agit immédiatement pour que cette situation cesse en collaboration avec le transporteur scolaire.

Cependant, pour que les interventions de nos équipes soient vraiment efficaces, votre soutien en tant que parents est indispensable!

Ce dépliant, **outil de prévention**, vous informe de façon détaillée du plan et du mode d'interventions pour lutter contre l'intimidation et la violence dans le transport scolaire.

Nous souhaitons que votre enfant évolue dans un environnement sain et sécuritaire.

**Nous vous demandons de prendre connaissance de ce dépliant avec votre enfant.**

## *Les règles d'or du transport*

Centre de services  
scolaire de la  
Beauce-Etchemin

Québec



*Pour être sur la bonne route!*

## Procédure en cas de manquement mineur

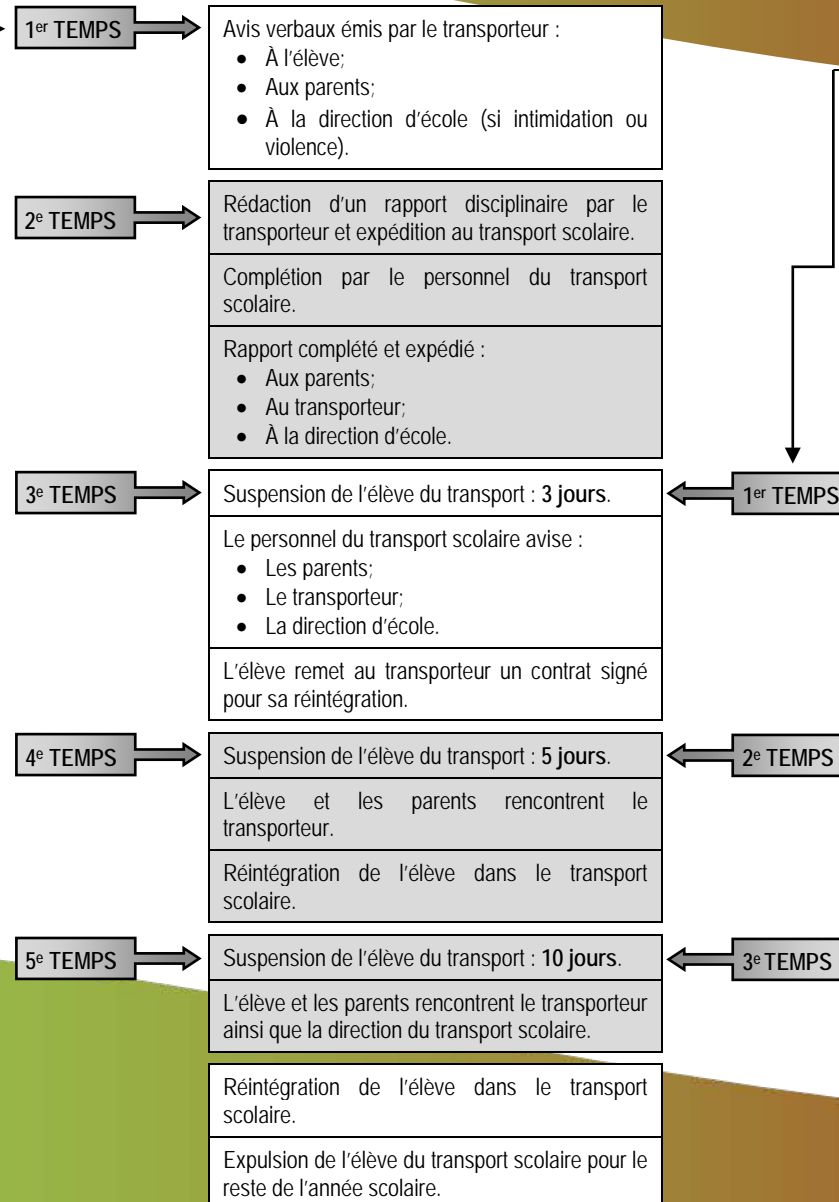
Un manquement mineur s'alignera sur le mode d'interventions décrit.

### Exemples :

- Être debout ou à genou dans l'autobus;
- Crier;
- Siffler;
- Lancer des objets;
- Avoir un langage inapproprié (sacre, injure, paroles blessantes ou autres);
- Etc.



## Mode d'interventions dans le transport scolaire



## Procédure en cas de manquement majeur

Un manquement majeur s'alignera sur le mode d'interventions décrit en considérant le 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> temps selon l'historique du dossier de l'élève.

Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne (violence physique, intimidation, menaces, harcèlement, etc.), un danger (pour soi, les autres ou l'environnement), de même qu'une entrave à la sécurité.

### Exemples :

- Impolitesse majeure envers un adulte;
- Voie de fait (agression, bagarre, coup de poing, etc.);
- Refus d'obéir à une personne en autorité;
- Menaces, intimidation ou harcèlement;
- Vol ou vandalisme;
- Drogues;
- Etc.

### Conséquences :

- Suspension immédiate du transport scolaire;
- Réintégration rattachée à l'historique du mode d'interventions antérieur.